



Date de dépôt : 3 septembre 2025

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Natacha Buffet-Desfayes, Jacques Béné, Jean-Pierre Pasquier, Philippe Meyer, Joëlle Fiss, François Wolfisberg, Vincent Subilia, Alexandre de Senarclens, Alexis Barbey, Francine de Planta, Thierry Oppikofer, Murat-Julian Alder, Pierre Nicollier, Geoffray Sirolli, Jean-Louis Fazio, Darius Azarpey, Uzma Khamis Vannini, Pascal Uehlinger, Jacques Blondin, Jean-Marc Guinchard, Nicole Valiquer Grecuccio, Jean-Charles Rielle, Angèle-Marie Habiya Kare, Emilie Fernandez, Sophie Bobillier, Yves de Matteis, Thomas Wenger, François Erard, Anne Carron, Céline Bartolomucci, Oriana Brücker, Julien Nicolet-dit-Félix, Philippe de Rougemont, Marjorie de Chastonay, Grégoire Carasso, Lara Atassi : Sauvons le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge !

En date du 13 décembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le Grand Conseil de la République et canton de Genève
considérant :*

- que Genève est la capitale de l'action humanitaire et de la diplomatie multilatérale ;*
- que l'action humanitaire fait partie de l'ADN, de l'histoire et du patrimoine genevois ;*
- que le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR) est parmi les musées les plus visités par les touristes ;*

- *que le MICR fournit un travail considérable de médiation culturelle et se renouvelle sans cesse pour faire connaître les enjeux liés à l'action humanitaire auprès de tout type de public ;*
- *que le MICR a une importance locale, mais aussi nationale et internationale ;*
- *que le MICR fêtera, en 2028, ses 40 années d'existence ;*
- *le subventionnement tripartite du MICR (canton de Genève, privés et Confédération) ;*
- *que le MICR avait, jusqu'à cette année, le plein soutien de la Confédération ;*
- *que le subventionnement fédéral du MICR constitue près d'un quart du budget total de ce dernier ;*
- *que la Confédération souhaite transférer, dès 2027, le subventionnement du musée du Département fédéral des affaires étrangères à l'Office fédéral de la culture ;*
- *l'intention affichée de la Confédération de mettre un terme au subventionnement dans sa forme actuelle du MICR d'ici deux ans ;*
- *que la suppression ou du moins la forte diminution de cette subvention fédérale ferait courir au musée un important risque de fermeture dès 2027,*

invite le Conseil d'Etat

- *à tout faire pour que la Confédération ne supprime ni ne modifie l'aide financière qu'elle accorde actuellement au MICR ;*
- *à tout mettre en œuvre pour faire en sorte que le MICR puisse poursuivre ses activités de manière pérenne et rester ouvert.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat entretient des échanges réguliers avec la Confédération à la suite du programme d'économies annoncé par le Conseil fédéral à l'automne 2024, lequel prévoit notamment le transfert de la subvention fédérale destinée au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) vers l'Office fédéral de la culture (OFC), entraînant une réduction de cette dernière.

Jusqu'alors, le DFAE octroyait au MICR une subvention d'un montant annuel de 1 072 900 francs, mais le transfert de la subvention du DFAE vers l'OFC, s'il s'était matérialisé dans la variante proposée par le « rapport Gaillard », allait engendrer une baisse de la subvention fédérale. Cela aurait mis en péril l'existence même de ce musée dont le patrimoine est unique et dont le rayonnement dépasse largement les frontières cantonales.

Des discussions ont donc eu lieu entre le canton et la Confédération pour s'assurer que ce montant d'un peu plus d'un million de francs ne soit pas drastiquement réduit. L'accord trouvé permet désormais d'envisager le financement d'une solution tripartite entre le canton et la Confédération (DFAE et OFC).

Il est ainsi prévu que, dès 2027, l'OFC apportera une contribution annuelle de 170 000 francs, tandis que le DFAE et le canton de Genève contribueront chacun, sous réserve de l'approbation des budgets par les parlements respectifs, à hauteur de 400 000 francs par an. Bien que ce montant total de 970 000 francs reste inférieur au soutien fédéral que le MICR recevait jusqu'alors, il permettra le fonctionnement du musée. Dans le cadre du projet de budget 2027, le canton inscrira ce montant qui viendrait donc en supplément de la subvention annuelle qu'il octroie déjà (969 375 francs par an pour la période 2024-2028, selon la loi 13463 du 22 novembre 2024 ratifiant le contrat de prestations entre l'Etat et la Fondation du MICR).

Il est à noter que le financement de l'OFC est de nature subsidiaire et que son renouvellement fera l'objet d'un appel à projets.

En prévoyant ce montant complémentaire dès 2027, le Conseil d'Etat montre son engagement sans faille envers le MICR, qui incarne un héritage essentiel de l'identité nationale et de notre héritage genevois.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHELOZ